



PRÉCARITÉ.

Les handicapés se rebellent

A l'appel de Ni pauvres ni soumis, plus d'un millier de handicapés se sont réunis hier à Paris pour réclamer un meilleur traitement social. Beaucoup vivent sous le seuil de pauvreté.

HÉLÈNE BRY | 28.03.2010, 07h00

Assise en plein vent dans son fauteuil roulant, Gisèle, 66 ans, égrène l'immense litanie de ses minuscules tracasseries quotidiennes. Cette battante, qui a « 45 ans dans sa tête », a perdu l'usage normal de ses membres il y a vingt-cinq ans à cause d'une tumeur comprimant sa moelle épinière. « Avec ma retraite plus mon allocation tierce personne, je vis avec 1 000 € par mois. » Seule dans son appartement de Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne), Gisèle parvient tout juste à s'offrir deux heures d'aide à domicile par semaine. « Mais ce que proposent les associations va pour le troisième âge, pas pour des gens comme moi. Je ne demande pas qu'on se précipite sur l'aspirateur, mais qu'on accepte de me couper les ongles ou de m'enfiler mes chaussettes. Quand je tombe sur une fille sympa, elle le fait, mais beaucoup refusent. Elles disent qu'elles n'ont pas le droit, qu'elles ont peur de me blesser... Alors, je me débrouille seule et souvent je tombe... C'est absurde ! »

Ils étaient environ un millier hier après-midi place du Trocadéro à Paris à manifester à l'appel du collectif Ni pauvres ni soumis, regroupant une centaine d'associations de personnes handicapées ou malades. Chacun avait, comme Gisèle, des dizaines d'anecdotes navrantes à raconter. Tout comme celle de Marie-Patricia, d'ailleurs, débarquée d'un avion à cause de son handicap. Mais à Paris, comme dans 18 autres villes, les manifestants n'avaient qu'une revendication : vivre un peu moins pauvres.

Durant la campagne présidentielle de 2007, Nicolas Sarkozy avait promis de revaloriser de 25 % d'ici à 2012 l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), perçue par 850 000 Français. « Certes, on est passé en trois ans de 620 € à 696 €, note Arnaud de Broca, secrétaire général de la Fnath (association d'accidentés de la vie), mais on ne va pas loin avec 696 € par mois ! Et, même si l'allocation aura augmenté de 25 % en 2012, ceux qui en vivent seront encore au-dessous du seuil de pauvreté (NDLR : *autour de 880 € par mois*) . » Les associations réclament donc au moins le smic pour tous ceux que leur handicap condamne à ne plus travailler.

D'autant que beaucoup se voient refuser cette allocation. Comme Thierry, 39 ans, paraplégique depuis dix ans après être tombé d'un arbre. « J'ai droit à la pension d'invalidité de 630 € par mois mais pas à l'AAH.

» Preuve que les handicapés peuvent cumuler les handicaps, pas les allocations. « Avant l'accident, je travaillais dans la métallurgie. Ils n'ont pas pu me reclasser, alors ils m'ont licencié. » Il vit chez ses parents, à Mormant (Seine-et-Marne). « Heureusement qu'ils sont là... » Isabelle, ex-agricultrice devenue paraplégique après un accident du travail, vient du même village. Elle non plus n'a pas droit à l'AAH, et elle aussi ignore pourquoi. « J'ai une pension d'invalidité de 850 € par mois, c'est tout... », dit la maman de Morgane, 10 ans. « Mon mari est ouvrier. S'il n'y avait pas son salaire, je ne sais pas ce qu'on serait devenus. »

Le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2010